



VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE  
VILLE DE PERSAN



**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE**

N° ST-2019-108

En date du 13 juin 2019

**OBJET : TIR DU FEU D'ARTIFICE - FERMETURE DU PONT DE L'OISE D-929Z**

NOUS, Nathalie GROUX, Maire de la Ville de BEAUMONT-SUR-OISE,

NOUS, Alain KASSE, Maire de la Ville de PERSAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,

VU les dispositions du Code de la Route en vigueur,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle du 22 Octobre 1963 sur la signalisation routière, (livre I- 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992,

VU l'arrêté municipal n° 2015-116 du 22 septembre 2015 portant réglementation du stationnement des véhicules,

VU l'arrêté municipal n° 2015-163 du 21 décembre 2015 portant réglementation sur la voirie et l'occupation du domaine public,

VU la demande présentée par le service Festivités de la ville de Beaumont-sur-Oise à l'occasion du tir de feu d'artifice, le 13 juillet 2019,

VU l'avis de la Préfecture,

VU l'avis de la Direction Générale des Services de la Ville,

VU l'avis de la Direction des Services Techniques de la Ville,

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt de la sécurité publique et pour faciliter le déroulement de la manifestation du feu d'artifice, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation sur le Pont de l'Oise D-929Z,

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Du samedi 13 juillet 2019, 16h00, au dimanche 14 juillet 2019, 04h00, la circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation sur le pont de l'Oise de la D-929Z à Beaumont-sur-Oise et Persan

HOTEL DE VILLE  
Direction des Services Techniques  
29, rue de Paris – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE  
Téléphone : 01.30.28.79.79. – Télécopie : 01.39.37.68.81.

**ARTICLE 2 :**

La circulation piétonne sera interdite au droit de la zone d'intervention des artificiers. Une déviation piétonne sera mise en place pour cette manifestation afin d'assurer la sécurité des usagers. La protection des piétons sera assurée par les villes de Persan et Beaumont-sur-Oise.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux et des barrières sont à la charge des services techniques de Beaumont-sur-Oise et de Persan. Les agents évoluant sur la chaussée ou à proximité seront porteurs de gilets en tissu fluorescent de jour et rétro-réfléchissant de nuit.

**ARTICLE 4 :**

Tout véhicule en stationnement sera considéré comme gênant et enlevé par les services de police aux frais des propriétaires suivant l'article du code de la route R 417-10.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté ne concerne pas les véhicules des Services Techniques des villes de Beaumont-sur-Oise et de Persan, de leur Police Municipale, de la Police Nationale, de Gendarmerie ou des Services de Secours et de lutte contre l'incendie.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du pont par les Services Techniques avant le début d'exécution des tâches et durant toute la durée de la manifestation.

**DIFFUSION :**

Le Demandeur,  
La Gendarmerie de Persan,  
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Val d'Oise,  
Le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Beaumont sur Oise,  
La Directrice Générale des Services de la Ville,  
Le Directeur des Services Techniques Municipaux,  
Le Responsable de la Police Municipale,  
Le Responsable de la société Sèpur,  
Le Responsable de la société Tri-Or,  
Le Responsable de la société Kéolis Val d'Oise,  
La Responsable de la voirie,  
Ainsi que tous les Agents de la Force Publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à BEAUMONT-SUR-OISE, le 13 juin 2019

Le Maire,



Nathalie GROUX

Le Maire,



Alain KASSE

HOTEL DE VILLE  
Direction des Services Techniques  
29, rue de Paris – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE  
Téléphone : 01.30.28.79.79. – Télécopie : 01.39.37.68.81.